



Votre lien mensuel avec la Mairie de Canaules-et-Argentières

DECEMBRE 2021 Numéro 18



Toute l'équipe du Conseil Municipal présente ses vœux les plus sincères à chacune et chacun d'entre vous. Elle remercie le personnel de la mairie pour le travail accompli avec dévouement dans le contexte particulier que nous traversons. Elle remercie également les bénévoles des associations qui donnent de leur temps à l'animation et à la dynamique de la commune. Merci à celles et ceux qui montrent leur intérêt en répondant aux questionnaires proposés, en venant donner leur avis aux réunions publiques. Merci à celles et ceux qui nous encouragent et sont attentifs à la qualité de la vie collective.

La mairie n'est pas en mesure à ce jour, vue la situation sanitaire mouvante, de confirmer la traditionnelle cérémonie de vœux. Néanmoins puissiez-vous satisfaire vos attentes personnelles dans la nouvelle année qui arrive et surtout préservez votre santé.

Robert Cahu

Le recensement en 2022



Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vous pourrez vous faire recenser par internet à partir du 20 janvier et jusqu'au 28 février sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papiers vous seront distribués par nos deux agents recenseurs communaux, Jeanne Portmann et Frédéric Bosquier.



Sur rendez-vous, la mairie pourra vous aider à vous recenser sur le site de l'Insee en mettant à votre disposition un outil informatique

Vos réponses resteront strictement confidentielles et seront remises à L'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Ce recensement est **gratuit et obligatoire** : ne répondez pas aux sites qui vous demanderaient de l'argent.



La mairie met à jour son PCS, **Plan Communal de Sauvegarde**, qui définit l'organisation prévue pour et par la commune afin d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement de crise.

Tout un chacun peut y contribuer en nous signalant sa situation personnelle ou celle de ses proches nécessitant une attention particulière, par exemple les malentendants, les non-voyants, les personnes à mobilité réduite, les personnes isolées ou privées de moyen de locomotion.

D'autre part nous répertorions aussi à cette occasion les personnes pouvant apporter leur aide soit grâce à leur spécificité (pompiers, détenteurs de brevet de secourisme, aide-soignant) soit en mettant à disposition de la mairie des moyens techniques de sauvetage ou d'accueil.

Merci de bien vouloir nous faire retour de ces informations par courrier ou par mail mairie@canaules.fr





Lundi 13 décembre, le conseil municipal de Canaules et le conseil syndical du SIRP (Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique) ont accueilli les représentantes des Parents d'Élèves. Celle-ci ont exposé les résultats d'une enquête menée, à leur initiative, sur les avis des parents par rapport aux services du SIRP et le souhait de l'équipe municipale d'en sortir. Suite aux échanges, la mairie propose une réunion avec les parents d'élèves Canaulois (ouverte au public), afin d'exposer son projet qui vise à améliorer les conditions de transport, la cantine et l'accueil périscolaire pour un impact bénéfique sur la scolarité des enfants. Cette réunion aura lieu à la Grange le **vendredi 7 janvier à 18h30**. Quelques jours auparavant nous aurons distribué aux parents notre proposition de nouveau projet pour améliorer la scolarité de nos enfants. Cette proposition sera aussi disponible, à partir du mercredi 5 janvier au matin, à l'agence postale aux heures d'ouverture habituelles.

UN COUP DE POUCE SUR L'INFORMATIQUE ?

Un conseiller numérique vous accueille sur rendez-vous au 07 87 04 92 97 ou rapprochez-vous de votre Mairie

- Envoyer et recevoir des mails
- Utiliser un ordinateur
- Créer des dossiers et ranger les fichiers
- Ateliers collectifs
- Naviguer sur internet
- Accompagnement individuel
- Pour approfondir vos connaissances

conseiller-numerique@pie-mont-cevenol.fr / www.pie-mont-cevenol.fr

UN COUP DE POUCE SUR L'INFORMATIQUE

En France, 13 millions de nos concitoyens sont éloignés du numérique. La Communauté de communes du Piémont Cévenol vient de recruter son conseiller numérique, Michaël PALOP, qui assurera 3 grandes missions :

1- Soutenir les personnes dans leurs usages quotidiens du numérique.

Par exemple : apprendre à travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc.

2- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques.

Par exemple : s'informer et vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants ...

3- Permettre aux usagers de s'autonomiser pour réaliser des démarches administratives en ligne.

Par exemple : actualisation Pôle Emploi, déclaration impôts, imprimer son attestation de droits maladie ou demander une nouvelle carte vitale, etc.

Pour démarrer, il assurera une permanence en mairie en janvier : les lundi 17 et jeudi 20 janvier de 9h à 12h.

Pour en savoir plus et/ou s'inscrire, contactez directement votre mairie ou appelez le conseiller numérique Michaël au 07 87 04 92 97



Avis de Pollution
15 déc. 2021

Du fioul domestique a été versé dans un regard d'eaux usées du village et a fortement dégradé la station d'épuration.

Sachez que ce produit détériore grandement les disques de nettoyage des eaux sales et est hautement toxique pour les roseaux du dispositif de filtration des eaux usées.

Merci de bien vouloir noter que ce type de déchet est à porter obligatoirement en déchetterie. Il en va de la sauvegarde d'un bien indispensable à tous.

Le maire
Robert Cahu

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Gard. Lancement de la 4^{ème} édition du concours photographique sur le thème

" VIVRE LA NATURE DANS LE GARD "

Les Ce1 et Ce2 de l'école de Canaules participent au Concours photographique

Quels rapports entretiennent aujourd'hui les écoliers, collégiens, lycéens avec la nature ? Au-delà des grands sites et paysages qui en sont les représentations les plus classiques, quelles visions en ont-ils et qu'en est-il de leurs aînés ? Comment jeunes et moins jeunes la traduisent-ils dans les photos et les textes qui accompagnent celles-ci ? Le risque accru de pandémie à l'avenir et les conséquences des changements climatiques interviennent-ils dans leur vision et dans l'appréhension de cette nature ?

Une belle opportunité de discussions avec vos enfants !

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE
POPULATIONS SCOLAIRES

Vivre la nature dans le Gard

DU 14 OCTOBRE 2021 AU 31 MARS 2022

Un concours initié par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard pour saisir le regard des élèves sur leur cadre de vie à travers un projet de classe

Pour participer, consulter le règlement sur www.les-caue-occitane.fr/gard

Contact : 04 66 36 10 60 - accueil@caue30.fr